

Délibération de la Commission permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 27 septembre 2019

Restructuration du stade de la Meinau.

Il est proposé au Conseil de l'Eurométropole du 27 septembre 2019 d'autoriser la poursuite du projet de restructuration du stade de la Meinau.

En application de cette délibération et conformément à la délégation donnée par le Conseil à la Commission permanente (Bureau) en matière de marchés publics, le présent rapport propose d'autoriser le Président à signer et à exécuter les marchés publics passés au titre de l'opération de restructuration et d'extension du stade de la Meinau, pour répondre aux besoins dudit projet répondant aux montants estimatifs tels que décrits ci-dessous.

Le programme de l'opération

Le projet de restructuration et d'extension du stade de la Meinau estimé à 100 M € HT TDC (Hors Taxe Toutes Dépenses Confondues, valeur mars 2019) conduit sous la maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole et basé sur le programme fonctionnel suivant :

1. Amélioration de l'expérience visiteurs :

- création d'une « fan zone » (côté entrée principale avenue de Colmar).
- fermeture partielle des coursives et aménagement d'espaces grands publics plus fonctionnels (toilettes, buvettes, ...).
- changement des sièges.
- aménagement de la tribune Ouest en tribune dite « active » (tribunes debout).
- suppression des fosses et reconfiguration des tribunes périphériques basses
- augmentation de la jauge globale à environ 32 500 places (dont 10 % de places dites « à prestations ») par la suppression des fosses et la surélévation de la tribune Sud.

2. Création de nouveaux espaces dits « à prestations » :

- construction de nouveaux salons de réception (environ 6000m²)
- création de nouvelles loges.
- rénovation et extension des espaces à prestations existants.
- création d'une boutique, d'un musée, d'une Brasserie, qui seront aménagés par le club (l'EMS, maître d'ouvrage, livrera une « coque brute »)

3. Rénovation technique de l'équipement existant :

- reprise de la pelouse avec un système de chauffage intégré.
- reprise partielle de la toiture.
- mise aux normes des équipements techniques (distribution électrique, éclairage led, contrôle d'accès, wifi, ...).

Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 100 M € HT TDC (toutes dépenses confondues).

Les collectivités territoriales ont d'ores et déjà annoncé contribuer à ce financement à hauteur de 50 M € répartis de la façon suivante :

- Région Grand Est : 25 M€
- Ville de Strasbourg : 12,5 M€
- Département du Bas-Rhin : 12,5 M€

La décomposition du budget prévisionnel est la suivante en Euros HT :

Travaux de construction du bâtiment (rénovation légère, réhabilitation lourde, construction neuve, gradins télescopiques, élévateurs, ascenseurs, vidéosurveillance, contrôle d'accès, signalétique, sonorisation, écrans géants, groupe électrogène, éclairage pelouse et autres équipements)	70 000 000,00 €
Travaux d'aménagements extérieurs (rénovation légère, réhabilitation lourde, construction neuve)	5 000 000,00 €
Honoraires (maîtrise d'œuvre, OPC, CSSI, ...) :	11 000 000,00 €
Prestations intellectuelles (mandat, AMO environnementale et divers AMO, contrôle technique, coordination sécurité-santé, ...) :	2 700 000,00 €
Divers (tolérances études et travaux, publications, concours, jury, différents diagnostics et sondages, branchements, téléphonie, archéologie préventive, expertises diverses, constats d'huissier, référés préventifs, mesures acoustiques, assurances, provisions pour aléas) :	8 700 000,00 €
Mobilier (sièges grand public, sièges VIP, sièges VVIP, sièges médias, sièges assis/debout, ...)	2 600 000,00 €

L'équipe de maîtrise d'œuvre du projet sera désignée à l'issue d'un concours, conformément aux dispositions du Code de la commande publique, notamment ses articles R.2162-15 et suivants et R.2172-2 et suivants.

Planning

Le planning prévisionnel du projet est établi de la façon suivante :

- concours de maîtrise d'œuvre : octobre 2019 à juin 2020
- études de maîtrise d'œuvre : septembre 2020 à septembre 2021
- marchés de travaux : octobre 2021 à mars 2022
- préparation de chantier : avril – mai 2022
- chantier : de juin 2022 à août 2025 (suivant un phasage qui sera précisé au cours des études de maîtrise d'œuvre)

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission permanente (Bureau)
vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-21-1
vu le Code de la commande publique,*

approuve,

sous réserve de l'adoption par le Conseil de l'Eurométropole de la délibération du 27 septembre 2019 autorisant la poursuite du projet d'extension et de restructuration du stade de la Meinau, et en application de celle-ci :

- *l'engagement opérationnel du projet d'extension et de restructuration du stade de la Meinau conformément au programme, au budget et au planning prévisionnels décrits au rapport de la présente délibération,*
- *la poursuite par l'Eurométropole de Strasbourg, maître d'ouvrage, des études pré-opérationnelles visant à définir l'aménagement des abords, les conditions d'accessibilité et desserte du stade de la Meinau rénové, suivant les objectifs développés dans l'exposé de la présente délibération,*
- *autorise le lancement, en application des dispositions du Code de la commande publique, des marchés publics destinés à répondre aux besoins décrits ci-dessous, pour les montants estimatifs suivants :*

<i>Description des besoins</i>	<i>Montants estimés (€ HT)</i>
<i>Travaux de construction du bâtiment (rénovation légère, réhabilitation lourde, construction neuve, gradins télescopiques, élévateurs, ascenseurs, vidéosurveillance, contrôle d'accès, signalétique, sonorisation, écrans géants, groupe électrogène, éclairage pelouse et autres équipements)</i>	<i>70 000 000,00 €</i>
<i>Travaux d'aménagements extérieurs (rénovation légère, réhabilitation lourde, construction neuve)</i>	<i>5 000 000,00 €</i>

<i>Honoraires (maîtrise d'œuvre, OPC, CSSI, ...) :</i>	<i>11 000 000,00 €</i>
<i>Prestations intellectuelles (mandat, AMO environnementale et divers AMO, contrôle technique, coordination sécurité-santé, ...) :</i>	<i>2 700 000,00 €</i>
<i>Divers (tolérances études et travaux, publications, concours, jury, différents diagnostics et sondages, branchements, téléphonie, archéologie préventive, expertises diverses, constats d'huissier, référés préventifs, mesures acoustiques, assurances, provisions pour aléas) :</i>	<i>8 700 000,00 €</i>
<i>Mobilier (sièges grand public, sièges VIP, sièges VVIP, sièges médias, sièges assis/debout, ...)</i>	<i>2 600 000,00 €</i>

approuve

l'imputation des dépenses d'investissement du projet d'extension et de restructuration du stade de la Meinau sur l'autorisation de programme AP0302 Prog 1291

autorise

le Président ou son-sa représentant-e :

- *à lancer et conduire, conformément aux dispositions du Code de la commande publique les procédures de passation des marchés publics correspondant aux besoins et montants estimatifs décrits ci-dessus,*
- *à signer et à exécuter les marchés publics concernés.*

**Adopté le 27 septembre 2019
par la Commission permanente (Bureau) du
Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité
préfectoral Le 30 septembre 2019
et affichage au Centre Administratif le 30/09/19**